

First International Ciriec Research Conference on the Social Economy

Victoria, BC, Canada, October 22-25 2007

L'économie sociale en France dans une perspective européenne

Edith Archambault

Professeur émérite à l'Université Paris1-Sorbonne

Vice-présidente de l'ADDES

archamb@univ-paris1.fr

Cette contribution voudrait montrer qu'il existe un modèle européen d'économie sociale qui contraste avec celui des Etats-Unis, le Canada représentant une situation intermédiaire entre les deux. Ce modèle européen peut se décliner en variantes liées aux régimes d'Etat-providence et aux origines sociales des divers pays. Dans la première partie historique, comme dans la seconde actuelle, on privilégiera le pays et le segment de l'économie sociale les mieux connus : la France et les associations. Enfin on conclura sur les rapports ambigus entre les institutions européennes et l'économie sociale.

This paper intends to show that a European pattern of social economy exists, contrasting with the US nonprofit sector, Canada being in an intermediary position. This European pattern could be declined in five variations linked to the welfare state regimes and to the social origins of the countries. In the first part dealing with the historical background and in the second part on the present situation as well, the paper relies mainly on France and associations. The conclusion deals with the ambiguous relationship between European Union institutions and social economy.

En el trabajo se sostiene que efectivamente existe un patron europeo de economia social en contraste con el sector sin anima de lucro propuesto en Estados Unidos y donde Canada se encuentra en una posicion intermedia. Este modelo europeo ha seguido las variaciones que se asocian con los regimenenes del estado de bienestar y con los origines sociales de los diversos paises. En el trabajo se privilegiara una vision del pais mas conocido: Francia y sus asociaciones per una conclusion clara es que existen relaciones ambiguas entre las instituciones europeas y la economia social.

1 Introduction

Le concept d'économie sociale est apparu en France et en Belgique à la fin du 19^{ème} siècle et a été diffusé dans les années 1970-1980 en Europe du Sud puis, avec plus ou moins de succès, dans l'Union Européenne et, avec une grande fécondité, au Québec. Les entreprises et organisations qui appartiennent à l'économie sociale partagent un certain nombre de principes communs : adhésion volontaire, solidarité entre les membres, gouvernance démocratique, indépendance par rapport aux pouvoirs publics, propriété collective du capital et distribution limitée ou inexistante des profits. Enfin le but de l'organisation est le développement personnel des membres et non celui du capital. Le concept d'économie sociale gagne aujourd'hui les régions canadiennes anglophones, grâce à la création remarquable de la Suite d'Economie sociale canadienne.

Cette contribution voudrait montrer qu'il existe un modèle européen d'économie sociale, par ses origines historiques comme par ses caractéristiques actuelles, même s'il existe des variantes liées aux régimes d'Etat-providence (Esping Andersen, 1990) ou aux origines sociales (Salamon et Anheier, 1998) selon les ensembles de pays. Ce modèle européen contraste avec celui des Etats-Unis, le Canada représentant sans doute une situation intermédiaire. Bien entendu, dans la première partie historique, comme dans la seconde actuelle, on privilégiera le pays et le segment de l'économie sociale les mieux connus : la France et les associations. Enfin on conclura sur les rapports ambigus entre l'économie sociale et les institutions européennes.

2 Histoire sommaire de l'économie sociale en France¹

L'économie sociale française est le fruit d'une longue et tumultueuse histoire. Longue, parce que l'économie sociale existe dès les origines de la nation, alors que le capitalisme n'émerge qu'au XV^e siècle (Braudel, 1980). Tumultueuse, car elle est jalonnée de conflits, d'interdictions ou de restrictions. La construction du Tiers secteur a en effet été profondément marquée par le combat millénaire de l'État contre tous les types d'organisations émanant de la société civile². Il faudra attendre 1848 pour que la liberté d'association soit éphémèrement reconnue, en France comme dans d'autres pays européens et 1901 pour qu'une loi toujours en vigueur organise cette liberté d'association de manière définitive.

A. Avant la Révolution

Sous l'Ancien Régime et dès le Moyen-Âge, un réseau d'organisations charitables et éducatives s'organise à l'initiative de l'Église catholique et des ordres monastiques partout en Europe (Geremek, 1987). C'est un réseau à base locale, dont la paroisse est le pivot, à l'origine des fondations caritatives et des hôpitaux (Foucault, 1978). Le mouvement européen des villes libres contre le système féodal, dès le 11^e siècle, préfigure des premières associations de citoyens défendant leurs droits civiques. Des organisations de métiers où est né l'esprit coopératif apparaissent alors dans les villes européennes sous des noms divers,

¹ Pour une histoire moins sommaire : Archambault, 1996, 2001, Demoustier, 2001, Gueslin, 1998, Rosanvallon, 2004

² Combat contre l'ordre féodal et contre les organisations de citoyens des villes libres au Moyen-Âge. Combat contre les Parlements régionaux et contre les minorités religieuses protestantes ou juives tout au long de l'Ancien Régime. Combat contre les corporations et confréries et contre l'Église catholique, ses écoles et ses hôpitaux pendant la Révolution. Combat enfin contre le mouvement ouvrier, les clubs politiques d'opposition et les mutuelles soupçonnées de masquer des syndicats au cours du 19^e siècle.

corporations, guildes, jurandes... Elles sont généralement accompagnées d'annexes sociales, les confréries, qui assurent un début de protection sociale mutuelle. Enfin, au siècle des Lumières, de nombreux cercles culturels et politiques et des sociétés savantes apparaissent en France comme dans la plupart des pays européens.

B. La Révolution de 1789 et la répression des coalitions

Ce réseau d'organisations diversifiées sera démantelé par la Révolution qui va créer une rupture dans l'histoire de la France sans équivalent en Europe et construire la tradition jacobine et laïque qui marque profondément l'État et la société en France. Selon la pensée jacobine, l'État a le monopole du bien public, car tous les corps intermédiaires entre l'individu et l'État créent des privilèges et une fracture dans l'unité de la Nation. En 1791, la loi Le Chapelier interdit les coalitions et le décret d'Allarde supprime les corporations, considérées comme des entraves au commerce et à la libre entreprise. Simultanément, les confréries disparaissent. Cette éradication d'un réseau de solidarité sociale à base professionnelle intervient au moment même où l'État jacobin anticlérical procède à une nationalisation des hôpitaux et autres fondations religieuses et vend des propriétés de l'Église dont les revenus étaient en partie consacrés à l'assistance aux pauvres.

En contrepartie de ce démantèlement et de cette sécularisation des institutions qui assuraient un embryon de protection sociale, l'État affirme la responsabilité sociale du gouvernement. Ainsi, la Constitution de 1793 affirme que « la société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler ». Cette Constitution généreuse ne sera pas appliquée, faute de financement, mais elle pose le principe de l'Etat-providence.

C. Le 19^{ème} siècle réprime puis reconnaît l'Economie sociale

Ces grands bouleversements ne pouvaient faire totalement table rase de toute une tradition associative. Malgré l'interdiction des coalitions et l'intensification de la répression, la classe ouvrière s'organise peu à peu, en France comme dans tous les pays européens, qui connaissent la révolution industrielle et son corollaire, la paupérisation urbaine. Sous l'influence du mouvement ouvrier émergent et des expériences pionnières britanniques, des sociétés de secours mutuels et des associations ouvrières coopératives naissent dans la clandestinité d'abord, puis avec une tolérance variable, avant d'apparaître au grand jour après la suppression du délit de coalition en 1864 et la loi sur les syndicats de 1884.

Tout au long du 19^{ème} siècle, plusieurs courants de pensée novateurs exaltent pour la première fois les mérites politiques et sociaux de l'associationnisme (Gueslin, 1987). Owen, Fourier, Proudhon, et bien d'autres socialistes, militent contre l'étatisme et la centralisation et proposent des systèmes alternatifs basés sur l'autogestion, la coopération et le fédéralisme. Le Christianisme social est un autre courant qui inspirera les banques coopératives en France comme en Allemagne. Le courant solidariste inspire la franc-maçonnerie, influente sur le mouvement mutualiste et les gouvernements au tournant du 20^{ème} siècle.

C'est dans cet environnement intellectuel que plusieurs lois vont permettre la reconnaissance définitive des organisations de l'économie sociale : la Charte de la mutualité en 1898, et surtout la Loi de 1901 sur les associations, toujours en vigueur dans un pays de législation instable, parce qu'elle est simple et adaptable à une réalité changeante. Lors de l'Exposition universelle de 1900, la France compte plus de 45 000 associations, selon une typologie large qui inclut coopératives, mutuelles et syndicats (Tableau 1). Comme le dit Charles Gide : « ce

n'est pas trop mal pour un pays où toute association était illégale jusqu'à la loi du 1^{er} juillet 1901 ! » (Gide, 1905 , p.263)

Tableau 1 Nombre d'associations en 1900 , selon l'estimation de l'Office du Travail et la classification de Charles Gide

Associations professionnelles (y compris syndicats)	7 246
Associations de secours mutuel ou de prévoyance	11 232
Associations coopératives	1 918
Associations scolaires	2 468
Associations charitables	990
Associations d'étude, de patronage, d'apprentissage, sociétés savantes	2 203
Associations des sports et des jeux	7 480
Associations musicales, orphéons	6 453
Cercles	3 677
Associations diverses (de militaires, de compatriotes et non définies)	1 481
TOTAL	45 148

Source : Gide, 1905, p. 262

Ce tableau traduit bien la prépondérance des syndicats et des mutuelles, autorisés en 1900, et celle des associations de culture, sport et loisirs, tolérées dans les sociétés où la liberté d'association n'est pas complètement acquise.

D. Le 20^{ème} siècle explore de nouveaux champs

Au moment où se construit progressivement l'État-providence, l'économie sociale se diversifie et investit petit à petit de nouveaux domaines dont nous ne citerons que quelques-uns :

- La coopération agricole participe à la modernisation de l'agriculture après la seconde guerre mondiale puis au développement des industries alimentaires. Simultanément, les coopératives bancaires, qui entre les deux-guerres étaient des instruments des politiques

publiques, deviennent complètement indépendantes et prennent une part du marché bancaire croissante.

- Les mutuelles de santé et de prévoyance ont un rôle culminant entre 1880 et 1945 ; elles ont été pionnières dans le domaine de la protection sociale et jouent encore un rôle prépondérant dans le système d'assurance sociale entre les deux guerres. Cependant, elles sont amenées à redéfinir leur rôle quand un système de sécurité sociale universel est instauré en 1945. Les mutuelles d'assurance se développent dans les années 1960, surtout dans l'assurance automobile et habitation.
- Les associations de défense des droits des personnes handicapées, nées entre les deux guerres, deviennent après 1945 gestionnaires de la quasi-totalité des établissements et services pour personnes handicapées.
- Le tourisme social naît lors de l'instauration des congés payés en 1936, mais il connaîtra un véritable essor après la guerre, comme les mouvements d'éducation populaire et les Maisons de la culture. Ces associations visent à la démocratisation du sport et de la culture.
- Écologie, féminisme, défense des droits de l'homme, Tiers-mondisme et antiracisme, caractérisent la vague des associations créées avant ou après 1968.
- Les années 1980 et 1990, marquées par la montée du chômage, sont celles de la lutte contre l'exclusion et de l'insertion par l'activité économique. Se multiplient également les associations professionnelles « sans frontières », tournées vers l'urgence internationale et le développement, dont les fameux *French doctors*.
- Les années 2000 verront naître des associations porte-parole des plus démunis et des associations altermondialistes. Le vieillissement de la population suscite aussi la multiplication des services à domicile sous des labels qui conjuguent souvent coopératives, mutuelles et associations

Les quarante dernières années ont donc été marquées en France par un véritable « boom associatif » que traduit bien l'évolution des créations d'associations déclarées. Alors qu'il se créait 5000 associations chaque année en moyenne entre 1901 et 1939, 10 000 dans l'après-guerre, on atteint 20 000 créations en 1970 et environ 70 000 après 2000. Cette explosion associative a été largement suscitée et accompagnée par les pouvoirs publics. A partir des années 1980, l'État et les collectivités territoriales encouragent systématiquement l'économie sociale :

- en facilitant les regroupements qui améliorent la visibilité de l'économie sociale et en créant des interfaces avec les pouvoirs publics.
- en accordant des avantages fiscaux aux mutuelles et aux associations ou fondations non lucratives³ et en exonérant fiscalement de plus en plus généreusement les dons des particuliers aux associations et fondations et le mécénat des entreprises.
- en accroissant les subventions et la commande publique aux associations, grâce aux lois de décentralisation (1983, 2003). La décentralisation a constitué en effet une grande ouverture pour le secteur associatif et l'avènement d'un partenariat avec les collectivités territoriales où les associations produisent des services alors que les collectivités financent. La décentralisation a ainsi été à l'origine d'un essor considérable de la vie associative, tandis qu'inversement, les associations ont permis à la décentralisation d'améliorer la vie quotidienne des Français.
- En réservant au secteur non marchand , dans le cadre de la politique de l'emploi, des emplois aidés dont la rémunération est pour l'essentiel versée par l'Etat sur une période qui peut aller jusqu'à 5 ans.

³ et en fiscalisant les associations commerciales, les critères étant précisés par l' instruction fiscale de 1998, révisée en 2001.

Ainsi, en dépit d'une tradition associative beaucoup plus récente et moins enracinée que dans les pays anglo-saxons ou qu'en Allemagne, le secteur associatif occupe aujourd'hui en France une place comparable à celle qu'il tient dans la plupart des autres pays européens, grâce à sa spectaculaire vitalité des quarante dernières années. Quant aux coopératives et aux mutuelles, elles ont une part relative plus importante en France que dans la plupart des autres pays européens, ainsi que nous allons le voir.

2. L'économie sociale du 21^{ème} siècle en France, face au modèle européen et à ses variantes

A. Panorama de l'économie sociale en France

a) données générales

Les entreprises d'économie sociale françaises se caractérisent par leur très grande variété, puisque toutes les formes coopératives, mutuelles et associatives existent en France, avec cependant une faible présence des fondations. Le tableau 2 montre clairement que la France arrive en troisième position, après les Pays Bas et l'Irlande, au sein de l'UE 25, pour le poids de l'économie sociale dans l'emploi salarié total. Elle est en tête pour le poids relatif des mutuelles, dans le trio de tête pour les coopératives, avec l'Espagne et l'Italie, dans une position moyenne pour les associations (Salamon et alii, 2003) et en queue de peloton avec l'Irlande pour le poids relatif des fondations (Schlueter et alii, 2001)

Tableau 2 Emploi dans l'économie sociale dans l'Union Européenne (UE 25)⁴

Pays	Coopératives	Mutuelles	Associations Fondations	Total ES	ES, en % de l'emploi salarié, 2002
Allemagne	466 900	150 000	1 470 000	2 086 900	5.9
Autriche	61 830	8 000	190 000	259 830	7.9
Belgique	1 077	11 230	161 860	174 167	5.0
Danemark	39 107	1 000	120 657	160 764	6.2
Espagne	439 618	3 548	380 060	823 226	5.6
Finlande	95 000	5 405	74 992	175 397	8.5
France	441 950	115 100	1 435 330	1 992 380	8.7
Grèce	14 304	489	57 000	71 793	3.0
Irlande	35 992	650	118 664	155 306	10.6
Italie	837 024 ⁵	-	499 389	1 336 413	7.5
Pays Bas	171 775	-	661 400	833 175	11.6
Portugal	51 000	-	159 950	210 950	5.5
Roy. Uni	215 072	47 818	1 473 000	1 735 890	7.1
Suède	52 117	8 000	95 197	155 314	3.8
UE 15	2 924 000	345 000	6 903 000	10 172 000	6.3
Hongrie	180 874	-	32 882	213 756	6.4
Pologne	497 967	-	122 944	620 911	7.2
Rep.tchèque	90 874	147	74 200	165 221	4.1
Slovaquie	75 000	-	16 200	91 200	5.3
10 états nouveaux	875 000	2 000	255 000	1 132 000	5.3
UE 25	3 799 000	347 000	7 158 000	11 304 000	6.0

Source : Chaves et Monzon, 2006

L'économie sociale en France se caractérise aussi par sa grande diversité, ainsi que le montre le tableau 3, dont on décrira brièvement les parties coopératives et mutualistes avant de détailler la partie associative qui représente presque les trois quarts des emplois.

⁴ Ce tableau repose sur des dires d'experts ; il ne donne que des ordres de grandeur, car les données n'ont pas été obtenues par une méthodologie comparable qui n'existe actuellement que pour la partie associative (Salamon et alii, 2003, ONU 2003). A l'initiative de la Commission Européenne, un manuel pour construire des comptes satellites des coopératives et des mutuelles a été rédigé (Barea et Monzon, 2007), mais n'a pas encore été expérimenté.

⁵ Cet effectif salarié est certainement excessif car il comprend sans doute les salariés des entreprises sociétaires. Le Centro Studi Legacoop n'annonce que 404 224 emplois pour 2005, soit deux fois moins que le tableau 2 ! L'ampleur de l'incertitude montre la nécessité d'une méthodologie comparable... (http://www.legacoop.coop/numeri/soci_legacoop.pdf)

Tableau 3 L'emploi dans l'économie sociale en France en 2002-2003⁶

Coopératives	Emplois	Mutuelles	Emplois	Associations Fondations	Emplois filtrés⁷
Banques coopératives	206 700	Mutuelles de Santé et PS	58 000	Services Sociaux	746 910
Coopératives Agricoles	150 000	Mutuelles d' Assurance	27 700	Education	194 230
Coopératives de production	35 200	GROUPAMA (bancassurance)	29 400	Santé	151 840
Coop. de consommateurs	17 050			Culture,loisirs	163 940
Autres (coop. d'entreprises)	33 000			Fondations,ONG	12 440
				Autres	165 970
Total	441 950	Total	115 100	Total	1 435 330

Sources : coopératives : CEGES, mutuelles : GEMA, FNMF, Groupama, Associations : Kaminski, 2006

b) les coopératives

Ce tableau montre clairement que toutes les formes coopératives sont représentées :

- avec une position hégémonique pour les banques coopératives qui collectent 60% des dépôts et assurent 60% des prêts, destinés à des PME, des entreprises de l'économie sociale et des particuliers. Récemment, pour faire face à ce développement, certaines banques coopératives ont créé des filiales, sociétés anonymes et cotées en Bourse, tout en gardant leur gouvernance coopérative.
- Les coopératives agricoles, qui ont pour sociétaires la quasi-totalité des agriculteurs, ont également une position dominante pour certains produits (céréales, vin, lait, viande). Elles

⁶ Ce tableau est celui que nous avons fourni à R. Chaves et J-L Monzon pour représenter l'économie sociale en France dans le tableau 2

⁷ Les emplois dans les associations étant souvent atypiques (saisonniers, vacataires, intermittents, emplois aidés), les emplois filtrés ne retiennent que les personnes réellement en emploi au 31/12/2002. Ce chiffre est peu différent des emplois équivalent temps plein (ETP)

aussi ont créé pour les industries agro-alimentaires des filiales de droit commun dont les coopératives sont les seules actionnaires, avec évidemment un risque de banalisation.

- Les SCOP, sociétés coopératives de production, sont en plein essor alors qu'elles régressent ailleurs en Europe. Elles ont bénéficié à la fois du progrès des services aux entreprises, un champ nouveau, de la bonne santé du bâtiment, leur domaine traditionnel et de reprises d'entreprises par leurs salariés (faillites, successions).
- Les coopératives de consommateurs, en revanche, ont mal résisté à la concurrence de la grande distribution, alors qu'elles prospèrent au Royaume-Uni ou en Suède.
- Enfin les coopératives d'entrepreneurs se sont récemment multipliées hors agriculture, regroupant des commerçants, des artisans, des pêcheurs, des transporteurs routiers...mais ni médecins, ni entreprises high tech, comme dans d'autres pays européens. De même les coopératives sociales sont très rares en France⁸, sans doute à cause de la forte présence des associations dans ce champ.

c) les mutuelles

- Les mutuelles d'assurance ont 17 millions de sociétaires ; elles assurent principalement les biens, notamment une voiture et une habitation sur deux. Elles se sont récemment lancées dans l'assurance-vie où leur part de marché reste limitée : elles fonctionnent en effet sur le principe de la répartition⁹ Elles sont donc moins adaptées à un type d'assurance à base de capitalisation.
- Les mutuelles de santé et de protection sociale, en revanche protègent les personnes, 38 millions de Français, en complément de l'assurance maladie de la Sécurité sociale.

⁸ On pourrait cependant assimiler à des coopératives sociales les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), créées en 2001, au démarrage assez lent, et les coopératives d'activité et d'emploi qui accompagnent des chômeurs dans la création de leur propre entreprise tout en leur maintenant temporairement un statut de salarié.

⁹ Les cotisations annuelles servent à couvrir les sinistres annuels. Les mutuelles d'assurance n'ont donc pas de capital.

Contrairement aux sociétés d'assurance capitalistes, les mutuelles n'opèrent aucune discrimination entre les personnes, selon l'état de santé ou selon l'âge, et les cotisations des adhérents sont proportionnelles à leur revenu et non à leur risque. Les mutuelles sont très actives dans le domaine de la prévention ; elles ont en outre un rôle d'innovation important par l'intermédiaire des 2000 établissements et services médico-sociaux qu'elles gèrent.

d) associations et fondations.

Les fondations, peu nombreuses en France et concentrées dans le secteur sanitaire et social, ne représentent que 3% de l'emploi du secteur sans but lucratif¹⁰. Comme celui des autres pays européens, le secteur associatif français, tel qu'il apparaît dans le tableau 4, se caractérise par sa forte polarisation : quatre secteurs d'activité sont en effet prédominants quel que soit le critère envisagé (valeur ajoutée, emploi ou bénévolat) : les services sociaux, l'éducation et la recherche, la santé, et l'ensemble culture, sports, loisirs. Ce dernier domaine, moins professionnalisé que les précédents mobilise presque la moitié du temps de travail bénévole.

¹⁰ Cependant depuis la loi sur le mécénat de 2003, très favorable à la création de fondations, on constate une accélération de la création de fondations par les particuliers et surtout par les entreprises.

Tableau 4 : Structure des ISBL¹¹, France 2002, par secteur d'activité

Secteur d'activité ICNPO	En % de la valeur ajoutée	En % de l'emploi	En % du bénévolat
Culture, sports et loisirs	11.4	11.4	48.3
Enseignement et Recherche	14.1	13.5	6.1
Santé	14.4	10.5	2.0
Services sociaux	45.1	52.0	15.0
Total des 4 premiers secteurs	85.0	87.4	71.4
Environnement	0.4	0.3	2.6
Développement local	6.5	6.0	0.8
Expression et défense des droits	1.6	1.1	14.6
Fondations redistributrices	0.2	0.2	0.3
ONG	0.6	0.7	0.8
Religion	1.5	1.5	8.6
ISBL professionnelles	4.1	2.7	0.8
Total des 7 derniers secteurs	15.0	12.6	28.6
TOTAL en %	100	100	100
Soit :	45 471 millions €	1 435 330 ETP	820 000 ETP

Source : Kaminski, 2006 , INSEE 2003 et calculs personnels pour le bénévolat

Le partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales est très développé dans trois secteurs : Education, Santé et Services sociaux : les associations détectent les besoins d'une population hétérogène et proposent des services adaptés et personnalisés tandis que les pouvoirs publics financent respectivement à hauteur de 73%, 83% et 72%. Dans ces trois secteurs proches de l'Etat-providence, associations et fondations offrent des services qui sont soit des substituts, soit des compléments de ceux offerts par les collectivités publiques, avec

¹¹ Les Institutions sans but lucratif , terme statistique destiné à permettre la comparaison de formes juridiques différentes dans le temps et dans l'espace (SCN 93) sont définies par le manuel ONU 2003 comme des organisations, non distributrices de profit, institutionnellement séparées des pouvoirs publics, indépendantes et autogérées, à adhésion volontaire. Les ISBL en France sont à 92% des associations, 3% des fondations et 5% des organisations assimilées. Seules les unités employeurs figurent dans ce compte (Kaminski 2006), ce qui correspond bien à la notion d'associations gestionnaires. Le compte satellite des ISBL calcule pour la première fois leur valeur ajoutée, à laquelle on ne peut encore ajouter celle des coopératives et des mutuelles (voir note 2) pour connaître la part du PIB réalisée par l'économie sociale en France. Les chiffres qui circulent (10%...11.7%) n'ont aucun fondement scientifique et comportent vraisemblablement des doubles comptes.

une certaine forme de division du travail. Ainsi dans le domaine des services sociaux, le secteur prédominant en France, ceux qui sont destinés à l'ensemble de la population sont plutôt gérés par l'État et les collectivités territoriales, tandis que sont surtout gérés par des associations les services relationnels, orientés vers les populations en difficulté, exigeant un suivi des personnes ou répondant à des besoins nouveaux

Les sept autres secteurs d'activité ont un moindre poids économique, même si leur poids symbolique et politique est essentiel de même que leur rôle créateur de capital social et générateur de cohésion sociale¹². Hors les secteurs liés à l'Etat-providence, les recettes privées assurent la majorité des ressources : culture et loisirs, organisations professionnelles, développement local , environnement, services juridiques et de défense des droits. Enfin, les dons ne sont la ressource principale que pour les fondations redistributrices et les religions ; ils sont une ressource essentielle, à égalité avec les ressources publiques, pour les ONG de solidarité internationale.

B. Modèle européen versus modèle américain¹³

Nous allons maintenant à partir des résultats du programme comparatif CNP 2 (Salamon et alii, 1999 et 2003) tenter de modéliser le secteur sans but lucratif (SSBL) européen contrastant avec celui des Etats-Unis. Des deux côtés de l'Atlantique, le SSBL représente une force économique et sociale majeure et les secteurs qui produisent des services relationnels : culture, éducation santé et services sociaux représentent entre 80 et 90% de l'ensemble.

¹² En 2005, le gouvernement avait considérablement réduit pour des raisons de déficit budgétaire les subventions aux associations des banlieues déshéritées. A l'automne 2005, quand ces banlieues se sont enflammées (au sens propre!), l'Etat a prestement rétabli les subventions aux associations de ces quartiers. Celles-ci ont calmé les émeutes, encouragé les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales et à voter lors des récentes élections présidentielles. Le rôle de restauration du lien social de ces associations est ici tangible.

¹³ En terre canadienne, il vaudrait mieux dire Etats-Unien...

Cependant, alors qu'en Europe associations et fondations fonctionnent en partenariat avec les pouvoirs publics, ce qui implique le plus souvent un financement public prédominant, le SSBL américain est très différent. Intimement mêlées à la démocratie américaine dès ses origines, comme l'a montré Tocqueville, les associations américaines, souvent liées à des dénominations religieuses concurrentes, ont pallié l'absence d'Etat ou ses carences par la pratique du "self help" lors de la conquête de l'Ouest.

Cette tradition perdure puisque les associations et les fondations remplissent actuellement aux Etats-Unis des fonctions qui relèvent en Europe principalement du secteur public, dans le domaine de la santé ou des universités par exemple. En effet, aux Etats-Unis, plus de la moitié des hôpitaux sont privés sans but lucratif et la santé représente 46 % du SSBL. Leur financement vient, en l'absence d'assurance maladie obligatoire, des compagnies d'assurance, des malades eux-mêmes ou des programmes publics *Medicare* (personnes âgées) et *Medicaid* (indigents) financés par l'impôt, ce qui souligne le caractère assistantiel du système de protection sociale américain. De même, les universités américaines les plus prestigieuses sont des fondations, financées aux deux tiers par les étudiants ou leur famille et par le revenu de leur dotation, mais le financement public (20 %) et les dons des anciens élèves ou d'autres mécènes (15 %) permet à un certain nombre de boursiers méritants d'y accéder. On voit clairement sur ces deux exemples que, vu d'un point de vue européen, le SSBL américain se substitue à l'Etat-providence, alors qu'en Europe il le complète.

Ces formes différentes s'expliquent par un enracinement plus ou moins long du SSBL dans l'Histoire, un lien plus fort en Europe avec le syndicalisme ouvrier et des références idéologiques multiples qui contrastent avec la tradition puritaine dominante aux Etats-Unis. Enfin, les liens existant en Europe avec les coopératives et les mutuelles sont constitutifs

d'une économie sociale sans équivalent aux Etats-Unis. Mais l'essentiel de la différence entre les deux modèles vient, à notre avis, du niveau très différent de financement public de la protection sociale, 25 % du PIB en moyenne pour les pays de l'UE, contre 16% aux Etats-Unis [OCDE]. En Europe, la part de la protection sociale dans le PIB est croissante depuis 2000, contrairement aux discours courants sur le repli de l'Etat-providence [Abramovici, 2005]. La différence n'est pas que quantitative. Les systèmes de protection sociale européens sont bismarckiens (solidarité à base professionnelle) ou beveridgiens (solidarité à base universelle) alors que la Sécurité sociale américaine repose sur un contrat d'assurance obligatoire, l'assistance *Medicare* et *Medicaid* représentant l'essentiel du financement public.

C. Les cinq variantes du modèle européen

Ce modèle européen de SSBL n'est cependant pas uniforme. Il comporte cinq variantes que l'on a tenté de représenter dans le tableau 5, en annexe, dont la première moitié schématise les données économiques et sociales qui influencent la dimension, la structure et les ressources tant humaines que financières du SSBL présentées dans la seconde partie du tableau¹⁴.

a). La variante continentale (ou corporatiste)

Le SSBL de ces pays est caractérisé par des organisations puissantes, très professionnalisées, fédérées selon leur appartenance idéologique, religieuse le plus souvent, mais aussi politique ou syndicale (pillarisation). Elles sont financées essentiellement par l'État, la région et la Sécurité sociale, conformément au principe de subsidiarité. La participation financière des usagers est faible, ainsi que les dons.

Ce partenariat s'insère dans un État-providence puissant et un système de Sécurité sociale « bismarckien », c'est-à-dire assurantiel à base professionnelle. La concurrence entre religions est une incitation au développement du SSBL

¹⁴ Pour un commentaire moins succinct, on pourra se référer à [Archambault, 2001] et [Salamon et alii, 2004]. On reprend ici largement notre texte antérieur

b) La variante anglo-saxonne (ou libérale)

Cette variante repose sur des *voluntary organisations* c'est-à-dire qu'elle insiste sur l'importance symbolique du bénévolat, fondée sur une longue tradition puritaine (ou catholique) d'initiative privée charitable qui s'exerce en relation étroite avec les collectivités locales. Les bénévoles coexistent avec des salariés très professionnels. Les sources de financement sont plus variées que celles du modèle continental : financement public contractuel, souvent en concurrence par appel d'offres, dons relativement élevés et recettes privées variées et innovantes.

L'environnement socio-politique est marqué par l'importance du pouvoir local. L'État providence y est faible (Irlande), ou déclinant (Royaume-Uni). Il existe une forte culture associative transmise par une socialisation précoce au volontariat à l'intérieur du système scolaire. Une part importante du secteur sans but lucratif est liée à la concurrence religieuse et à des communautés ethniques relativement fermées.

c) La variante nordique (ou socio-démocrate)

En dépit d'une tradition associative ancienne, la plus grande partie du SSBL des pays nordiques est d'origine récente. L'État providence fournit lui-même les services éducatifs, sanitaires et sociaux et les rares associations qui interviennent dans ces domaines comblent les lacunes de l'État providence. Les associations culturelles et sportives sont les plus nombreuses. Le SSBL bénéficie d'une participation bénévole élevée, de dons et d'une forte participation des usagers au service rendu, alors que le financement public est faible.

L'État providence repose sur un système de Sécurité sociale de type « beveridgien », c'est-à-dire uniforme et universel ; les inégalités sociales sont plus faibles que dans les autres pays européens. L'influence de la religion est de plus en plus réduite.

d) La variante méditerranéenne (ou émergente)

Les pays qui illustrent cette variante ont un SSBL moins développé que les précédentes, en raison des interdictions qui l'ont frappé au cours de périodes de dictature récentes. C'est aussi un secteur plus dichotomique : des organisations charitables liées à l'Église dominante et des organisations laïques professionnelles, liées à un réseau coopératif puissant. Le bénévolat associatif est moins développé qu'ailleurs, car l'entraide informelle, surtout féminine, est importante. Les ressources sont diversifiées, avec des dons relativement importants.

L'Église catholique ou orthodoxe a un statut quasi-public. L'État-providence, plus bismarckien que beveridgien, est en voie de constitution. L'État central est contrebalancé par des pouvoirs régionaux puissants, d'où l'importance du secteur du développement local.

e) La variante orientale (ou post-communiste)

Associations et fondations se sont développées à un rythme rapide depuis la chute du mur de Berlin, tandis que les coopératives étaient considérées comme des séquelles du régime soviétique. Auparavant seules les associations récréatives et culturelles étaient autorisées, ce qui explique leur importance relative actuelle, l'Etat assurant santé, éducation et service sociaux comme dans le modèle nordique. Le financement public du SSBL est faible, comme l'engagement bénévole; les recettes commerciales sont prépondérantes et les dons relativement importants, grâce à la diffusion aux autres pays du 1% hongrois¹⁵.

Les dépenses de protection sociale sont les plus faibles et des formes de partenariat qui existent ailleurs commencent à peine à se développer. L'influence de l'Eglise sur le SSBL n'est forte qu'en Pologne.

Notons simplement que chaque variante correspond grosso modo à un stade de l'élargissement de l'Union Européenne, et que l'on constate au fil du temps un mouvement de convergence vers le haut des divers pays¹⁶, un rapprochement des formes de protection sociale, une participation accrue de l'économie sociale au bien-être et à l'expression des citoyens. Enfin la présence de nombreuses situations hybrides entre les variantes contribue à renforcer le modèle européen : Italie entre modèle continental et méditerranéen, Irlande entre modèle continental et anglo-saxon, Pays-Bas, voire France, entre modèle continental et nordique...

4 Conclusion

Quelles que soient les crises et les vicissitudes, l'Union Européenne rapproche les variantes du modèle européen dont l'existence d'une économie sociale est un élément important.

¹⁵ Cette disposition permet au contribuable d'attribuer à l'ISBL de son choix 1% de son impôt

¹⁶ Ce rapprochement est attesté non seulement par des variables économiques comme les PIB par tête ou les taux de croissance plus élevés des nouveaux membres, mais aussi par les similitudes des politiques sociales les plus récentes, le rapprochement des systèmes de valeurs sensible dans les Eurobaromètres annuels et spécialement visible chez les plus jeunes (*Flash Eurobarometer* N° 202, Youth survey, Gallup Analytical report, 2006)

Cependant, les institutions européennes entretiennent des relations ambiguës avec elle. D'une part, les entreprises d'économie sociale sont très représentées à Bruxelles et elles travaillent de plus en plus entre elles. La Commission européenne favorise la création de plateformes qui réunissent les organisations des divers pays ayant le même objet afin de les consulter, elle a publié de nombreux textes reconnaissant le rôle de l'économie sociale et lancé des appels à recherche visant à la mieux connaître. D'autre part, les traités européens n'envisagent que deux catégories d'acteurs, les entreprises lucratives et les agences gouvernementales, laissant peu de place à cette autre manière d'entreprendre que constitue l'économie sociale. Après vingt ans de négociations pour élaborer des statuts uniques afin d'éviter aux organisations travaillant partout en Europe d'avoir à s'enregistrer dans chaque pays, seul le statut de coopérative européenne a été mis en place. Les projets de statut pour les mutuelles et les associations ont été abandonnés, « par mesure de simplification » ! Enfin le non français au traité constitutionnel, préparé dans un cadre plus associatif que politique, a disqualifié la France comme porte-parole de l'économie sociale, alors que Jacques Delors en avait été historiquement le promoteur en Europe.

Au moment où ces lignes sont écrites, l'UE semble avoir surmonté cette dernière crise. Pour combler son déficit démocratique, elle a besoin de coopératives, de mutuelles, d'associations et de fondations fortes, constituant des réseaux, voire des groupes de pression. Représentant intérêts collectifs et intérêt général, elles contribuent fortement à ces éléments essentiels de la citoyenneté que sont la construction d'un contrat social, la volonté de vivre ensemble et un projet commun pour les générations futures. L'Europe a besoin d'une société civile vivante et imaginative, consciente de sa culture commune pour ne pas se dissoudre dans un marché mondialisé.

Références

- Abramovici G., « La protection sociale dans l'Union Européenne » *Statistiques en bref, Population et conditions sociales*, Eurostat, 14, 2005
- Anheier H.K. and List R.A. et alii, *A Dictionary of Civil Society, Philanthropy and the Non-profit Sector*, London New York, Routledge, 2005
- Archambault E. *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondations en France*, Paris, Economica, 1996
- Archambault E., « Y a-t-il un modèle européen de secteur sans but lucratif ? », *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, Paris, 182, novembre 2001, p. 64-83,
- Archambault E. "Historical Roots of the Nonprofit sector in France", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, Sage, 130, June 2001, p. 204-230
- Archambault E., « Le travail bénévole en France et en Europe », *Revue Française des affaires sociales*, Paris, La Documentation Française, 56, décembre 2002. p. 13-39
- Archambault E. et Kaminski P., « Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif en France », *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, Paris, 193 et 194, juillet et octobre 2004, p.
- Ascoli U. and Ranci C., (Eds) *Dilemmas of the Welfare Mix; The New Structure of Welfare in an Era of Privatization*, New York, Kluwer/Plenum, 2002
- Barea J. and Monzon Campos J-L., *Manual for drawing up satellite accounts for cooperatives and mutual societies*, Report to the European Commission, DG Enterprises, 2007 <http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/coop/project>
- Braudel F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, 3^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 1980
- Bréchon P. (Ed) *Les valeurs des Français* Paris, Armand Colin, 1999
- Chaves R. and Monzon Campos J-L, *The social economy in the European Union*, Report to the European Economic and Social Committee, N° CESE/COMM/05/2005, December 2006
- Delors J. et Rasmussen P.N., *La nouvelle Europe sociale* Bruxelles, Parti Socialiste Européen, 2007
- Demoustier D., *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Syros, 2001
- Demoustier D. et alii, « Débats autour de la notion d'économie sociale en Europe », *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, Paris, 300, mai 2006, p 8-18
- Dogan M. and Prewitt K., (eds) *the Legitimacy of Philanthropic Foundations: United States and European perspectives*, Russell Sage Foundation Press, 2007
- Esping Andersen G., *The Three worlds of the welfare state*, Cambridge, Polity Press, 1990
- Fraisse L. et Kendall J., « Le statut de l'association européenne : pourquoi tant d'indifférence à l'égard d'un symbole d'une politique européenne des associations *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, Paris, 300, mai 2006, p 45-59
- Foucault M. *Histoire de la folie à l'âge classique* Paris, Gallimard, 1978
- French cooperatives, Europe and Globalization*, special issue of *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, Paris, octobre 2006
- Geremek B., *La potence ou la pitié*, Paris, Gallimard, 1987

- Gide C., *Economie sociale*, Paris, Sirey, Larose et Tenin, 1905, reproduit dans *Œuvres de Charles Gide*, vol. IV, Paris, L'Harmattan, 2001
- Gueslin A., *L'invention de l'économie sociale, le 19^e siècle français*, Paris, Economica, 1987
- INSEE *Enquête sur les conditions de vie des ménages ; Supplément sur la participation et le recours aux associations*. Paris, INSEE, 2003
- Jeantet T., *L'économie sociale européenne*, Paris, Ciem Editions, 1999
- Organisation des Nations Unies (2003), *Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts*, New York, United Nations Statistical Division. 2003
- Priou J., « Les services sociaux d'intérêt général en quête de reconnaissance européenne » *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, Paris, 300, mai 2006, p 19-29
- Reynié D.(Ed), *L'opinion européenne en 2006*, Paris, La Table Ronde/Fondation Robert Schumann, 2006
- Rosanvallon P., *Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004
- Salamon L.M., Anheier H.K., « Social origins of Civil society », *Voluntas*, 9, september 2003
- Salamon L.M., Anheier H.K. and associates, *Global Civil Society; Dimensions of the Nonprofit Sector*, volume1, Baltimore, The Johns Hopkins Center for civil society studies, 1999
- Salamon L.M, Sokolowski, S.W. and associates, *Civil Society; Dimensions of the Nonprofit Sector*, volume 2, Kumarian Press, 2004
- Schlueter A., Then V. and Walkenhorst P.(eds), *Foundations in Europe: Society, Management and Law*, London, Directory of Social Change, 2001
- Tocqueville A. de, *De la démocratie en Amérique*, 1835, Paris, Gallimard, 1951
- Vaillancourt Y. and Tremblay L.(Ed), *Social Economy: Health and Welfare in four Canadian Provinces*, Montreal, UQAM LAREPPS, 2002

